SANTE DATA COLLECTION PLATFORM

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:44 (Europe/Luxembourg)

Last updated: 2021/09/06 16:25

Status: closed (submitted)

Created: 2021/09/02 14:43

ID: 20210902-I9J3FSM9

Application Form

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Part I of Annex

1. Introduction

Le Commissariat du gouvernement à la qualité, à la fraude et à la sécurité alimentaire (ComAlim), en tant qu'organisme unique chargé de la coordination des plans de contrôle nationaux pluriannuels selon l'article 109 du règlement (UE) 2017/625, a compilé ce rapport annuel sur base des données transmises par les administrations chargées du contrôle officiel de la chaîne alimentaire au niveau des différents systèmes de contrôle.

Les différents systèmes de contrôles sont présentés dans le plan de contrôle national pluriannuel disponible sur le portail luxembourgeois de la sécurité alimentaire :

https://securite-alimentaire.public.lu/fr/organisme/pcnp/plan.html

Les contrôles officiels selon le règlement (UE) 2017/625 sont exécutés par trois administrations différentes qui sont responsables des systèmes de contrôles suivants :

- Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA)
    - Denrées alimentaires
    - Dissémination volontaire dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés
    - Aliments pour animaux
    - Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux
    - Mise sur le marché et à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
    - Production biologique
    - Appellations d'origine protégées, indications géographiques protégées et spécialités traditionnelles garanties
- Administration des services vétérinaires (ASV)
    - Denrées alimentaires
    - Santé animale
    - Sous-produits animaux
    - Bien-être des animaux
- Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la Santé (SECUALIM)
    - Denrées alimentaires
    - Dissémination volontaire dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire COVID-19, mais la majorité des systèmes de contrôles ont su trouver des moyens pour tout de même accomplir leurs objectifs de contrôles officiels.

Les systèmes de contrôles sont distribués entre plusieurs administrations et services qui appliquent des moyens différents pour fixer leurs objectifs et pour évaluer leur efficacité via des indicateurs de performance adaptés à leurs systèmes. Les détails sont repris dans le document annexé – Partie I-Introduction- Details.

2. Measures taken to ensure the effective operation of the Multi-Annual National Control Plan, including enforcement action and the results of such measures

Le ComAlim est chargé de la coordination de la formation continue des agents chargés de procéder aux contrôles officiels de la chaîne alimentaire. Ceci concerne aussi bien les formations nationales en collaboration avec l'Institut national d'administration publique (INAP) que les formations au niveau européen en collaboration avec la Commission européenne et l'Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (CHAFEA). Un rapport détaillé reprenant les formations accomplies en 2020 par les différents agents est annexé à ce rapport (Partie I-Formation-Details).

À part les mesures exposées dans le document en annexe (Partie I – mesures efficacité – Details), aucune mesure exceptionnelle d'adaptation (audits nationaux, formations, changement en ressources humaines ou budgétaires, guides pour le secteur, nouveaux règlements, etc.) n'a été mise en œuvre dans les différents systèmes de contrôle.

3. Amendments to the Multi-Annual National Control Plan

À part les mesures présentées dans les points suivants, des modifications n'ont été effectuées au niveau des différents systèmes de contrôle du plan de contrôle national pluriannuel.

Section 7 - Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

Au niveau de l'UE, le nouveau règlement 2016/2031 est entré en vigueur le 14 décembre 2019.

Dans ce cadre, ainsi que celui de l'entrée en application parallèle du règlement UE 2017/625 sur les contrôles officiels, les nouveaux systèmes électroniques IMSOC (Information Management System for Official Controls) et TRACES NT ont été opérationnels également à partir du 14 décembre 2019. Cependant la mise en route définitive de ces systèmes par le Service de la protection des végétaux a été finalisée début février 2020, après finalisation des derniers réglages techniques.

Depuis lors, chaque importation de végétaux ou de produits végétaux est traitée à l'aide de ce nouvel outil électronique qui permet un suivi exact des opérations ayant eu lieu en relation avec les différentes importations ainsi qu'une meilleure communication entre autorités compétentes pour les marchandises ne restant pas dans l'Etat membre d'importation mais transitant vers un autre Etat membre.

Les activités d'importations au niveau du PCF (Point de Contrôle Frontalier) des trois administrations concernées (ASTA, ASV et SECUALIM) ont été soumises à un audit à distance de la part de la Commission européenne en novembre 2020. Les différentes administrations ont dû présenter toutes leurs méthodes de travail etprocédures dans le cadre des activités d'importation, afin de contrôler si elles appliquent correctement les dispositions des règlements afférents qui, en ce qui concerne le service, sont l'ancien et le nouveau règlement sur les organismes nuisibles ainsi que le règlement UE sur les contrôles officiels. Le résultat final de cet audit sera communiqué par la Commission en 2021.

Section 8 - Mise sur le marché et utilisation de produits phytopharmaceutiques

Un règlement grand- ducal adopté en septembre 2017 a instauré de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la mise sur le marché et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.
A rappeler que le Service de laprotection des végétaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) a été renforcé en novembre 2018 afin

- d'informer les opérateurs concernés de ces nouvelles dispositions légales à respecter dans le futur,
- d'exécuter en 2019 des contrôles sur place portant sur le respectdes dispositions légales déjà applicables, et
- de préparer la mise en œuvre du règlement (UE) 2017/625.

Section 9 – Agriculture biologique

En date du 1ier décembre 2020, l'organisme de contrôle Bioagricert (LU-BIO-09) a renoncé à l'agrément du Ministère de l'Agriculture accordé en datedu 7 septembre 2018. Aucun opérateur n'était sous contrôle dudit organisme de contrôle.
Au cours de l'année 2020, un nouveau service «agriculture biologique» a été mis en place au sein de

l'ASTA,afin d'accroître la visibilité de la compétence de l'ASTA en la matière. Cette modification a été introduite par une mesure du plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « PAN-BIO 2025 ». Ce même plan a également prévu la création d'un poste à temps plein dans la carrière A2 (niveau « bachelor ») afin de soutenir les nombreuses activités du service. Ce nouveau poste est occupé depuis le 15 septembre 2020.

4. Fees or charges

http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/07/28/a675/jo

https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2015/07/14/n2/jo

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=celex%3A32017R0625

Attachments **Yes**

File Name :	PartieI-mesures-efficacité-Details_final.pdf
File Name :	PartieI-Introduction-Details_final.pdf
File Name :	PartieI-Formation-Details_final.pdf

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:47 (Europe/Luxembourg)
Status: closed (submitted)
Created: 2021/09/01 16:07
Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210901-KMVBEQZB

Application Form

Part II, Section 1 of Annex - Food and food safety, integrity and wholesomeness at any stage of production, processing and distribution of food, including rules aimed at ensuring fair practices in trade and protecting consumer interests and information, and the manufacture and use of materials and articles intended to come into contact with food

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

1.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Les contrôles officiels dans cette section sont répartis entre majoritairement 2 administrations. L'Administration des services vétérinaires est responsable des produits d'origine animale et la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé des produits d'origine végétale, les OGMs, nouveaux aliments, les compléments alimentaires ainsi que les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Le contrôle de la production primaire végétale est effectué par l'Administration des services techniques de l'agriculture.

Conclusion de l'Administration des services vétérinaires :

Comme les autres années aussi, il a été procédé en 2020, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 192 visites de contrôle dans les établissements. Le nombre de contrôles est légèrement inférieur par rapport à l'année passée ce qui est dû d'une part à l'arrêt des contrôles systématiques durant la période deconfinement et d'autre part au délai pour remplacer du personnel.
Concernant les résultats de contrôle des locaux, dans 65 % des entreprises, l'entretien de l'infrastructure est conforme dans tous les locaux et dans 7,25% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme. Ces résultats sont moins bon que les années précédentes et une des explications pourraient être aussi la fermeture de beaucoup d'entreprises du secteur de la construction, les difficultés d'organisation des entreprises du secteur alimentaire ainsi que l'incertitude concernant les investissements. La même constatation vaut pour l'entretien des équipements.
L'entretien et le nettoyage du matériel restent presque toujours conformes.
Les résultats pour le nettoyage de l'infrastructure et de l'équipement sont aussi moins bon que les années précédentes.
En ce qui concerne le rangement et la manipulation des produits il n'y a pas ou peu de différences par rapport à 2019.
On constate donc que les contraintes supplémentaires auxquelles ont dû faire face les entreprises durant l'année 2020 ont eu des répercussions sur l'entretien des établissements. Même si grâce au niveau d'hygiène et d'entretien élevé au départ de la crise, il n'y a pas lieu de craindre de répercussions immédiates pour la sécurité alimentaire suite à ces écarts momentanés, il faut cependant veiller à ce que cette situation arrive à terme rapidement.
Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, on constate qu'il n'y a pas de changement par rapport à 2019, en effet, 87 % des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. Par rapport à 2019, on constate qu'il n'y a pas beaucoup de changement concernant les déficiences.

Conclusion de la Division de la sécurité alimentaire de la Direction de la santé :

Les évaluations des différents systèmes de contrôle de la Division de la sécurité alimentaire sont reprises dans les rapports annuels sous : https://securite-alimentaire.public.lu/fr/organisme/pcnp/rpt/2020/Rapport-SC-annuel.html
La conclusion générale et les tendances des différents systèmes de contrôles sont détaillés dans le document ci-joint.
On peut relever les points particuliers suivants :

- Allégations liées au COVID 19 :
  L'année 2020 a été marquée par la pandémie au Covid-19. Un certain nombre d'allégations de santé relatives au Covid-19 ont été relevées en particulier sur des compléments alimentaires. Au cours de cette campagne de contrôle, 280 contrôles ont été réalisés sur des sites internet. 18 contrôles ont permis de relever des allégations de santé non- autorisées relatives au Covid-19 et 24 contrôles ont permis de relever des non-conformités relatives à d'autres allégations de santé.
- Pesticides :
  On peut constater une augmentation du taux de non-conformité pour les prélèvements en 2020 qui peut être expliqué d'une part par le contrôle de la présence en oxyde d'éthylène (10 échantillons non-conformes en oxyde d'éthylène) et de la campagne de contrôle en fruits exotiques qui a augmenté le taux de produits d'origine d'un pays tiers (23.5 % en 2019 et 38.8 % en 2020).
- Prélèvement bactériologiques :
  En raison de la crise COVID, on peut remarquer que 20% d'établissements en moins ont été prélevés pour un contrôle bactériologique. Néanmoins, on peut voir une tendance où plus d'établissements sont prélevés avec un peu moins d'échantillons par établissement prélevé.
- Inspections :
  Les inspections hygiène ont également été bouleversées d'une part par l'arrêt des activités du secteur Horesca pendant 3 mois et demi en raison de la crise COVID et d'autre part par l'intégration et la formation de 4 collègues pour une équipe au départ de 3 personnes. Mais dans l'ensemble, tous les contrôles se sont bien maintenus, bien qu'en 2020 nous ayons un déficit d'environ 150 contrôles pour les raisons expliquées ci-dessus.

1.2 Official controls on operators / establishments

Approved establishments	Number of establishments	Number of official controls performed
General activity establishments (coldstores, re-wrapping and re-packing establishments, wholesale markets, reefer vessels)	46	99
Meat of domestic ungulates	11	21
Meat from poultry and lagomorphs	5	12
Meat of farmed game	3	6
Wild game meat	6	15
Minced meat, meat preparations andmechanically separated meat (MSM)	24	54
Meat products	28	45
Live bivalve molluscs	1	3
Fishery products	9	18
Colostrum, raw milk, colostrum-basedand dairy products	14	39
Egg and egg products	4	9
Frogs' legs and snails	0	0
Rendered animal fats and greaves	0	0
Treated stomach, bladders and intestines	0	0
Gelatine	0	0
Collagen	0	0
Highly refined chondroitin sulphate,hyaluronic acid, other hydrolysed cartilage products, chitosan, glucosamine, rennet, isinglass andamino acids (HRP)	0	0
Honey	0	0
Sprouts	0	0

Registered operators/establishments	Number of operators/establishments	Number of official controls performed
Growing of crops	81	14
Animal production	750	26
Mixed farming	640	16
Hunting	0	0
Fishing	0	0
Aquaculture	0	0
Processing and preserving of fruit and vegetables	13	0
Manufacture of vegetable oils and fats	1	0
Manufacture of grain mill products, starches and starch products	3	4
Manufacture of bakery and farinaceous products	97	54
Manufacture of other food products	96	21
Manufacturers of beverages	101	6
Wholesale	233	58
Retail	1394	1169
Transport and storage	7	1
Food and beverage service activities	3976	589
Others	1495	256
Establishments producing food contact materials	21	0

1.3 Official controls requiring continuous or regular presence of staff or representatives of the competent authorities on the operator's premises

Types of operators' premises	Number of establishment	Number of official controls performed (number of carcasses or weight in tonnes)	Rejections
Meat of domestic ungulates slaughterhouses	2	345015	1091
Meat from poultry and lagomorphs slaughterhouses	1	7124	0
Meat of farmed game slaughterhouses	4	154	0
Wild game meat - Game-handling establishments	6	5476	16

By horizontal rule / By food category	Microbiological criteria			Pesticides in food			Contaminants in food			Residues of veterinary medicinal products in food			Labelling, nutritional and health claims	Genetically Modified Organisms (GMOs) in food	Improvement agents (additives, enzymes, flavourings, processingaids)			Irradiation			Contamination by/migration of food contact materials			Others
	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total			ESFA Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	
1. Dairy products	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	329	329	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2. Dairy alternatives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
3. Fats and oils and fat and oil emulsions	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0	0	0	9	1	0	7	7	0	0	0	0	4	4	15
4. Edible ices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Fruit and vegetables	0	87	87	0	295	295	0	250	250	0	0	0	10	49	0	67	67	0	2	2	0	4	4	1
6. Confectionery	0	9	9	0	1	1	0	0	0	0	0	0	32	0	0	25	25	0	0	0	0	5	5	3
7. Cereals and cereal products	0	36	36	0	77	77	0	210	210	0	0	0	22	59	0	4	4	0	0	0	0	11	11	0
8. Bakery wares	0	252	252	0	4	4	0	56	56	0	0	0	11	1	0	26	26	0	0	0	0	26	26	0
9. Fresh meat	0	884	884	0	0	0	0	0	0	0	261	261	0	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0	0
Domestic ungulates	0	424	424	0	0	0	0	0	0	0	153	153	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

By horizontal rule / By food category	Microbiological criteria			Pesticides in food			Contaminants in food			Residues of veterinary medicinal products in food			Labelling, nutritional and health claims	Geneticall y Modified Organisms (GMOs) in food	Improvement agents (additives, enzymes, flavourings, processing aids)			Irradiation			Contamination by/migration of food contact materials			Others
	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total			ESFA Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	
Poultry and lagomorphs	0	453	453	0	0	0	0	0	0	0	8	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Wild game	0	5	5	0	0	0	0	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10. Minced meat, meat preparations and MSM	0	2982	2982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0
Minced meat	0	616	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meat preparations	0	2366	2366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11. Meat products	0	1538	1538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29	29	0	0	0	0	7	7	0
Treated stomachs, bladders and intestines	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Fish and fisheries products	0	130	130	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	49	49	0	0	0	0	5	5	18
Fishery products	0	127	127	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

20210901-KMVBEQZB, output on 2021/10/28 11:47 (Europe/Luxembourg)

By horizontal rule / By food category	Microbiological criteria			Pesticides in food			Contaminants in food			Residues of veterinary medicinal products in food			Labelling, nutritional and health claims	Genetically Modified Organisms (GMOs) in food	Improvement agents (additives, enzymes, flavourings, processing aids)			Irradiation			Contamination by/migration of food contact materials			Others
	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total	ESFA Data	Additional	Total			ESFA Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	Sante Data	Additional	Total	
13. Eggs and egg products	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115	115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14. Sugar, syrups, honey and table-top sweeteners	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Salts, spices, soups, sauces, salads and protein products	0	424	424	0	31	31	0	43	43	0	0	0	7	2	0	17	17	0	0	0	0	9	9	12
16. Foods intended for particular nutritional uses as defined by Regulation (EU) No 609/2013 of the European Parliament and of the Council	0	11	11	0	11	11	0	29	29	0	0	0	1	2	0	1	1	0	0	0	0	16	16	0
17. Beverages	0	17	17	0	39	39	0	149	149	0	0	0	23	0	0	42	42	0	10	10	0	1	1	64
18. Ready-to-eat savouries and snacks	0	0	0	0	0	0	0	29	29	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19. Desserts excluding products covered in categories 1, 3 and 4	0	123	123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0
20. Food supplements as defined in point (a) of Article 2 of Directive 402/46/EC of the European Parliament and of the Council excluding food supplements for infants and young children	0	9	9	0	0	0	0	11	11	0	0	0	27	3	0	18	18	0	3	3	0	0	0	9
21. Processed foods not covered by categories 1 to 17, excluding foods for infants and	0	442	442	0	0	0	0	22	22	0	0	0	34	0	0	2	2	0	0	0	0	4	4	2
22. Others - foods not covered by categories 1 to 21	0	169	169	0	65	65	0	28	28	0	0	0	30	12	0	34	34	0	0	0	0	10	10	5
23. Food contact materials																					0	148	148	

1.5 Comment box

Tableau 1.2 : Les établissements de production primaire se laissent difficilement différencier selon les catégories Culture - Production animale - Culture et élevage associés. La somme des chiffres concrets engendrerait une surestimation des établissements vu que plusieurs activités peuvent avoir lieu dans un établissement : Production fruits et légumes : 81; Établissements avec bovins – 1340 ; porcins – 254 ; caprins – 416 ovins – 799, volaille – 66 avec 26 contrôles officiels auprès d'une production animale. Tableau 1.4 : Résidus médicaments vétérinaires » reprend les Analyses suivant la directive 96/23 et inclut des pesticides et des contaminants

1.6 Non-compliances and Actions/measures

Approved establishments	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators/establishments	Number of controlled operators/establishments where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
General activity establishments (Cold stores, re-wrapping and re-packing establishments, wholesale markets, reefer vessels)	63	33	15	15	0
Meat of domestic ungulates	32	7	6	6	
Meat from poultry and lagomorphs	15	4	3	3	
Meat of farmed game	1	1	1	1	
Wild game meat	28	5	3	3	
Minced meat, meat preparations and mechanically separated meat (MSM)	55	18	8	8	
Meat products	62	15	11	11	
Live bivalve molluscs	0	0	0	0	
Fishery products	40	6	4	4	
Colostrum, raw milk, colostrum-based and dairy products	21	13	6	6	
Egg and egg products	17	3	2	2	
Frogs' legs and snails	0	0	0	0	
Rendered animal fats and greaves	0	0	0	0	
Treated stomach, bladders and intestines	0	0	0	0	
Gelatine	0	0	0	0	
Collagen	0	0	0	0	
HRP	0	0	0	0	
Honey	0	0	0	0	
Sprouts	0	0	0	0	

Registered operators/establishments	Detected duringofficial controls performed	Total number of controlled operators/establishments	Number of controlled operators/establishments where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Growing of crops	0	0	0	0	1
Animal production	7	26	7	7	
Mixed farming	0	0	0	0	
Hunting	0	0	0	0	
Fishing	0	0	0	0	
Aquaculture	0	0	0	0	
Processing and preserving offruit and vegetables	0	0	0	0	
Manufacture of vegetableoils and fats	0	0	0	0	
Manufacture of grain millproducts, starches and starch products	0	0	0	0	
Manufacture of bakery and farinaceous products	88	20	17	14	
Manufacture of other foodproducts	8	4	3	2	
Manufacturers of beverages	0	0	0	0	
Wholesale	47	7	6	5	
Retail	1108	307	206	171	
Transport and storage	0	0	0	0	
Food and beverage serviceactivities	1918	395	325	249	
Others	525	91	84	63	
Establishments producingfood contact materials	0	0	0	0	

Non-compliances of food								Actions/measures	
Non-compliances detected during official controls performed									
	Microbiological criteria	Pesticides in food	Contaminants in food	Residues of veterinary medicinal products in food	Labelling, nutritional and health claims	Improvementagents (additives, enzymes, flavourings, processing aids)	Others	Administrative	Judicial
1. Dairy products	4	0	0	0	1	0	0	1	0
2. Dairy alternatives	0	0	0	0	0	0	0	0	
3. Fats and oils and fatand oil emulsions	0	0	0	0	9	0	2	0	
4. Edible ices	0	0	0	0	0	0	0	0	
5. Fruit and vegetables	1	19	4	0	6	6	0	29	
6. Confectionery	0	1	0	0	12	5	0	3	
7. Cereals and cereal products	7	0	0	0	5	1	0	3	
8. Bakery wares	47	1	0	0	8	5	0	12	
9. Fresh meat	1	0	0	0	0	0	0	0	
10. Minced meat, meatpreparations and MSM	3	0	0	0	0	1	0	1	
Minced meat	1	0	0	0	0	0	0	0	
Meat preparations	2	0	0	0	0	0	0	0	
11. Meat products	0	0	0	0	0	3	0	3	
12. Fish and fisheries products	3	0	0	0	0	6	2	9	
13. Eggs and egg products	0	0	0	0	0	0	0	0	
14. Sugar, syrups, honey and table-top sweeteners	0	0	0	0	0	0	0	0	
15. Salts, spices, soups, sauces, salads and protein products	104	0	0	0	0	0	0	27	
16. Foods intended for particular nutritional uses as defined by Regulation (EU) No 609/2013 of the European Parliamentand of the Council	0	0	0	0	0	0	0	0	
17. Beverages	1	1	0	0	15	5	15	4	
18. Ready-to-eat savouries and snacks	0	0	0	0	0	0	0	0	
19. Desserts excluding products covered in categories 1, 3 and 4	26	0	0	0	1	1	0	1	
20. Food supplements as defined in point (a) of Article 2 of Directive 2002/46/EC of the European Parliament and of the Council excluding food supplements for infantsand young children	3	0	0	0	22	11	1	3	
21. Processed foodsnot covered by categories 1 to 17,excluding foods for infants and young children	113	0	0	0	1	0	0	21	
22. Others - foods notcovered by categories 1 to 21	66	2	0	0	16	3	17	38	

Non-compliances related to horizontal rules		Actions/measures	
	Non-compliances detected during official controls performed	Administrative	Judicial
GMOs in food:			
Unauthorised GMOs	0	0	0
Labelling of GMOs	0	0	

Non-compliances related to horizontal rules		Actions/measures	
	Non-compliances detected during official controls performed	Administrative	Judicial
Irradiation	0	0	0
Novel foods	3	3	0
Food contact materials	20	20	0

Fraudulent and deceptive practices

Aucune pratique frauduleuse et trompeuse n'a été rapportée.

1.7 Comment box

Pour les manquements imputables aux établissements agréés, comme les établissements et les contrôles sont répertoriés par activités et qu'au Luxembourg la majorité des établissements ont plusieurs activités sans qu'il y n'y ait une séparation physique, il y a une redondance dans la comptabilisation des manquements. Pour les manquements des critères microbiologiques, on ne tient compte que des matrices et critères du règlement (CE) n° 2073/2005.

Attachments **Yes**

File Name : Conclusion_SECUALIM-final.pdf

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:51 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/07/05 09:03

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210705-BUUMB1VI

Application Form

Part II, Section 2 of Annex - Deliberate release into the environment of GMOs for the purpose of food and feed production

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

2.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Étant donné qu'au Luxembourg, aucun OGM n'est délibérément disséminé dans l'environnement aux fins de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, aucun contrôle n'est effectué dans les champs. Toutefois, les semences et les produits finis sont examinés pour détecter la présence d'OGM. Les résultats sur les produits finis sont rapportés dans la section I.

2.2 Official controls

	Number of official controls performed
Commercial cultivation of GMOs for the purpose of food and feed production (Part C of Directive 2001/18/EC of the European Parliament and of the Council)	0
Experimental releases of GMOs related to food and feed (Part B of Directive 2001/18/EC)	0
Seeds and vegetative propagating material for the purpose of food and feed production	0

2.3 Comment box

Étant donné qu'au Luxembourg, aucun OGM n'est délibérément disséminé dans l'environnement aux fins de la production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, aucun contrôle n'est effectué dans les champs. Cependant, les semences et les produits finis (voir section 1) sont examinés pour détecter la présence d'OGM.

Jusqu'à présent, aucune dissémination expérimentale n'a été autorisée au Luxembourg conformément à la partie B de la directive 2001/18.

En 2020, la période de contrôle du maïs et du tournesol (échantillonnage et analyses) est tombée dans le premier confinement en mars-avril. L'ASTA (Administration des services techniques de l'agriculture) a décidé d'interrompre tous les déplacements sur le terrain, donc aussi les échantillonnages dans le commerce. En plus, le LNS (Laboratoire national de Santé) a interrompu les analyses OGM durant cette période. L'ASTA a cependant relevé les lots importés comme d'habitude.

2.4 Non-compliances and Actions/measures

	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators	Number of controlled operators where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
1. Commercial cultivation of GMOs for the purpose of food and feed production (Part C of Directive 2001/18/EC of the European Parliament and of the Council)	0	0	0	0	0
2. Experimental releases of GMOs related to food and feed (Part B of Directive 2001/18/EC)	0	0	0	0	
3. Seeds and vegetative propagating material for the purpose of food and feed production	0	0	0	0	
3.1 Unauthorised GMOs in seeds and vegetative propagating material	0	0	0	0	
3.2 Labelling of GMOs in seeds and vegetative propagating material	0	0	0	0	

Fraudulent and deceptive practices

Aucune pratique frauduleuse ou trompeuse n'a été détectée.

2.5 Comment box

Attachments

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:52 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/07/07 14:37

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210707-R1YGHPXX

Application Form

Part II, Section 3 of Annex - Feed and feed safety at any stage of production, processing and distribution of feed and the use of feed, including rules aimed at ensuring fair practices in trade and protecting consumer health, interests and information

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

3.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

La plupart des établissements contrôlés en 2020 respectent bien la législation en vigueur, mais chez certains ont été constatées quelques non-conformités mineures (étiquetage, dates limites de garanties). Un secteur posant un risque à la sécurité des aliments pour animaux n'a pu être identifié.

3.2 Official controls

By establishments	Number of establishments	Number of official controls performed
Establishments approved in accordance with Article 10 of Regulation (EC) No 183/2005 of the European Parliament and of the Council	3	1
Primary producers approved in accordance with Article 10 of Regulation (EC) No 183/2005	0	0
Establishments registered in accordance with Article 9 of Regulation (EC) No 183/2005, with the exclusion of primary production	151	30
Primary producers registered in accordance with Article 9 of Regulation (EC) No 183/2005 and complying with provisions in Annex I to that Regulation	0	0
Operators (farmers) using feed	1390	52
Operators manufacturing and/or trading medicated feeding stuffs	1	1

By horizontal rule	Number of official controls performed
Labelling of feed	457
Traceability of feed	53
Additives in feed (Regulation (EC) No 1831/2003 of the European Parliament and of the Council)	181
Undesirable substances in feed (Article 2 of Directive 2002/32/EC of the European Parliament and of the Council)	128
Prohibited materials in feed (Annex III to Regulation (EC) No 767/2009 of the European Parliament and of the Council)	257
Medicated feeding stuffs (Council Directive 90/167/EC)	0
Pesticides in feed	57
GMOs in feed	47

3.3 Comment box

Concernant le contrôle des "matières premières interdites" (Annexe III de R 767/2009): seuls des contrôles visuels lors des prélèvements d'échantillons ont été réalisés.

3.4 Non-compliances and Actions/measures

By establishment	Detected during official controls performed	Total number of controlled establishments	Number of controlled establishments where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Establishments approved in accordance with Article 10 of Regulation (EC) No 183/2005	0	0	0	0	0
Primary producers approved in accordance with Article 10 of Regulation (EC) No 183/2005	0	0	0	0	
Establishments registered in accordance with Article 9 of Regulation (EC) No 183/2005, with the exclusion of primary production	0	0	0	0	
Primary producers registered in accordance with Article 9 of Regulation (EC) No 183/2005 and complying with provisions in Annex I to that Regulation	0	0	0	0	
Operators (farmers) using feed	0	0	0	0	
Operators manufacturing and/or trading medicated feeding stuffs	0	0	0	0	

By horizontal rule	Number of non-compliances found	Administrative	Judicial
Product non-compliance: Labelling/traceability of feed placed/to be placed on the market	25	25	0
Product non-compliance: Safety of feed placed/to be placed on the market	6	6	
Additives in feed (Regulation (EC) No 1831/2003)	30	30	
Undesirable substances in feed (Article 2 of Directive 2002/32/EC)	0	0	
Prohibited materials in feed (Annex III to Regulation (EC) No 767/2009)	0	0	
Medicated feeding stuffs (Council Directive 90/167/EC)	0	0	
Pesticides in feed	1	1	
Unauthorised GMOs in feed	0	0	
Labelling of GMOs in feed	6	6	

Fraudulent and deceptive practices

Aucune pratique frauduleuse ou trompeuse n'a été détectée en 2020.

3.5 Comment box

Concernant la ligne 2 : Manquement concernant le produit: Sécurité des aliments pour animaux mis/ à mettre sur le marché:

En 2020, cinq échantillons analysés montraient une présence de salmonelles dans 25 g, contrairement aux 3 années précédentes où il n'y avait aucun cas de salmonelles dans les aliments pour animaux. Les cinq échantillons étaient contaminés par la salmonelle enterica typhimurium et provenaient de cinq lots différents de paille de céréales sur une exploitation agricole. Un lot de paille était acheté auprès d'un autre agriculteur et 4 lots provenaient de l'exploitation.
L'exploitation agricole avait contacté le service de Contrôle des aliments pour animaux parce que des problèmes de santé animale étaient constatées. L'analyse des aliments pour animaux utilisés a conduit à une première détection de salmonelles dans la paille affourragée et ensuite ont été analysés tous les lots de paille de l'exploitation avec 4 résultats positifs.

Un revendeur mettait sur le marché un aliment pour animaux contenant du CBD, extrait de chanvre qui n'est pas autorisé comme additif dans les aliments pour animaux.

Attachments	**No**

SANTE DATA COLLECTION PLATFORM

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:53 (Europe/Luxembourg)

Last updated: 2021/09/06 16:25

Status: closed (submitted)

Created: 2021/07/12 12:14

ID: 20210712-PM51XUSN

Application Form

Part II, Section 4 of Annex - Animal health requirements

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

4.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Le niveau de conformité est satisfaisant.

4.2 Official controls

	Number of holdings/ establishments	Number of official controls performed	Number of animals registered	Number of animals checked
Identification and registration of bovine animals	1334	73	194453	15476
Identification and registration of ovine and caprine animals	1140	0	0	21

	Number of holdings/ establishments	Number of official controls performed
Approved assembly centres (bovine, ovine, caprine, porcine, equine)	9	0
Approved dealers (bovine, ovine, caprine, porcine)	7	0
Control posts (Council Regulation (EC) No 1255/97)	0	0
Approved bodies, institutes and centres (Council Directive 92/65/EEC)	1	0
Establishments approved for EU trade of poultry and hatching eggs	0	0
Bird quarantine establishments	0	0
Approved aquaculture establishments	0	0
Authorised aquaculture animals processing establishments	0	0
Semen collection centres	1	0
Semen storage centres	2	0
Embryo collection / production teams	2	0

4.3 Comment box

4.4 Non-compliances and Actions/measures

		Actions/measures							
	Number of holdings/ establishments with non-compliances	Restriction of movements of individual animals - Affected animals	Restriction of movements of individual animals - Affected holdings	Restriction of movements of all animals - Affected animals	Restriction of movements of all animals - Affected holdings	Destruction of animals - Affected animals	Destruction of animals - Affected holdings	Administrative	Judicial
Identification and registration of bovine animals	54	0	0	0	0	0	0	9	0

	Number of holdings/establishments with non-compliances	Actions/measures	
		Administrative	Judicial
Identification and registration of bovine animals	54	9	0
Identification and registration of ovine and caprine animals	0	0	
Approved assembly centres (bovine, ovine, caprine, porcine, equine)	0	0	
Approved dealers (bovine, ovine, caprine, porcine)	0	0	
Control posts (Council Regulation (EC) No 1255/97)	0	0	
Approved bodies, institutes and centres (Council Directive 92/65/EEC)	0	0	
Establishments approved for EU trade of poultry and hatching eggs	0	0	
Bird quarantine establishments	0	0	
Approved aquaculture establishments	0	0	
Authorised aquaculture animals processing establishments	0	0	
Semen collection centres	0	0	
Semen storage centres	0	0	
Embryo collection / production teams	0	0	

Fraudulent and deceptive practices

Pas de pratiques frauduleuses et trompeuses rapportés.

4.5 Comment box

Attachments

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:54 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/07/20 10:42

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210720-DS5BWEKT

Application Form

Part II, Section 5 of Annex - Prevention and minimisation of risks to human and animal health arising from animal by-products and derived products

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

5.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Suite à la crise COVID19 l'objectif fixé dans le MANCP n'a pas pu être réalisé en totalité. Néanmoins les établissements avec les risques le plus élevés ont pu être contrôlés. Des nouveaux objectifs n'ont pas été fixés. Ces contrôles réguliers et planifiés dans les établissements, en rapport avec les rappels des obligations réglementaires, ont mené à une mise en conformité satisfaisante. En résumé les résultats des contrôles réalisés sont satisfaisants ainsi que le niveau de conformité des établissements qui c'est nettement amélioré les dernières années.

5.2 Official controls

By establishment/plant	Number of establishments/plants	Number of official controls performed
Establishments or plants approved in accordance with Article 24 of Regulation (EC) No 1069/2009 of the European Parliament and of the Council	25	12
Establishments or plants registered in accordance with Article 23 of Regulation (EC) No 1069/2009	33	10

By horizontal rule	Number of official controls performed
Labelling and traceability of animal by-products/derived products	15

5.3 Comment box

5.4 Non-compliances and Actions/measures

By establishments/plants	Detected during official controls performed	Total number of controlled establishments/plants	Number of controlled establishments/plants where Non-compliances and Actions/measures were detected	Administrative	Judicial
Establishments or plants approved in accordance with Article 24 of Regulation (EC) No 1069/2009	6	6	0	0	0
Establishments or plants registered in accordance with Article 23 of Regulation (EC) No 1069/2009	2	2	0	0	

By horizontal rule	Number of non-compliances found	Administrative	Judicial
Product non-compliance: labelling and traceability of animal by-products/derived products	4	0	0
Product non-compliance: safety of animal by-products/derived products	1	0	

Fraudulent and deceptive practices

pas de pratiques frauduleuses et trompeuses détectées

5.5 Comment box

Attachments

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:54 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/07/20 15:00

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210720-53P3J2BC

Application Form

Part II, Section 6 of Annex - Welfare requirements for animals

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

6.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Le niveau de conformité est maintenu et amélioré par le biais des contrôles officiels effectués selon un système bien défini pour assurer son efficacité. L'année 2020 a montré une certaine amélioration de la situation concernant le bien-être animal dans les exploitations. Le pourcentage des exploitations porcines contrôlé a augmenté de 2,5% en 2019 à 5,5% en 2020 alors que le nombre de non-conformité constaté, au nombre de 1, est resté stable. Le pourcentage des exploitations bovines contrôlé en vue du bien-être animal des veaux est passé de 2,8% en 2019 à 3,4% en 2020 avec une diminution du nombre de non-conformités constaté de 7 en 2019 à 2 en 2020. Le pourcentage des exploitations bovines contrôlé a augmenté de 3,8 % en 2019 à 4,1 % en 2020 avec une diminution du nombre de non-conformités constaté de 19 en 2019 à 12 en 2020. En ce qui concerne les exploitations de volaille, le taux de contrôle a diminué de 62,5% en 2019 à 25% en 2020 pour les poules pondeuses et de 33,3 % en 2019 à 6,6% en 2020 pour les poulets. Cette réduction du nombre de contrôles est justifiée par le taux de conformité élevé. En effet le taux de conformité est de 100% aussi bien en 2019 qu'en 2020. La situation concernant le bien-être animal lors du transport et de la mise à mort est resté stable.

6.2 Official controls, non-compliances and actions/measures on animal welfare on farms

Animals kept for farming purposes (animal category)			Non-compliances		Actions/measures	
	Number of production sites	Number of official controls performed	Total number of controlled production sites	Number of controlled production sites where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Pigs (as defined in the Council Directive 2008/120/EC)	72	4	4	1	1	0
Laying hens (as defined in the Council Directive 1999/74/EC)	31	6	6	0	0	
Chickens (as defined in the Council Directive 2007/43/EC)	15	1	1	0	0	
Calves (as defined in the Council Directive 2008/119/EC)	1191	41	41	2	2	
Other (specify)						
Cattle (except calves)	1191	49	49	12	12	
Sheep	797	5	5	0	0	
Goats	413	2	2	0	0	

6.3 Analysis and action plan for animal welfare on farms

L'analyse des résultats des contrôles de l'année précédente est prise en compte pour améliorer les contrôles du bien-être animal dans les exploitations au Luxembourg.

La planification des inspections est basée sur différents critères pour permettre une bonne surveillance de la situation réelle en matière de bien-être animal. L'échantillon est composé de trois segments : choix aléatoire, analyse de risque et choix forcé. D'autre part les exigences réglementaires et les ressources humaines disponibles sont prises en compte.

Les contrôles effectués dans les exploitations sur base du choix aléatoire donnent une image de la situation globale en matière de bien-être animal. Cet échantillon est déterminé au début de l'année.

Les contrôles effectués dans les exploitations sur base de l'analyse de risque permettent une surveillance pertinente de la situation en matière de bien-être animal. L'analyse de risque prend en compte le taux de mortalité, les rapports d'épidémio- surveillance établis par les vétérinaires praticiens et les exploitations à pâturage sur toute l'année. Tout comme pour le choix aléatoire, l'échantillon basé sur l'analyse de risque est déterminé au débutde l'année.

Les contrôles effectués dans les exploitations sur base du choix forcé concernent les exploitations devenues suspectes au cours de l'année. Par exemples toute plainte déposée à notre administration contre une exploitation ou l'exclusion d'un animal, constaté inapte au transport, d'un transport lors des contrôles par les vétérinaires officiels dans les centres de rassemblement signifient l'inclusion automatique de l'exploitation concernée dans le segment choix forcé de l'échantillon annuel. Ce système permet de réagir en un court laps de temps à des problèmes survenus en général au cours

de l'année et qui n'ont donc pas pu être pris en considération lors de l'établissement des échantillons au début de l'année.

Des sanctions administratives et judiciaires sont appliquées en cas de non-conformités. Ainsi l'analyse des résultats des contrôles des années précédentes et la planification basée sur plusieurs piliers procurent une vue d'ensemble pertinente de la situation en matière de bien-être animal au Luxembourg tout en permettant de cibler des exploitations suspectes. Il s'agit d'un outil dynamique d'organisation qui permet de réorienter les inspections quantitativement et qualitativement en fonction des besoins et des résultats obtenusmais aussi lors de l'apparition de problèmes ponctuels.

6.4 Animal welfare during transport

Protection of animals during transport (by species)			Number and category of non-compliances						Actions/measures
	Number of official controls performed	Fitness of animals	Transport practices, space allowance, height	Means of transport	Water, feed, journey and resting times	Documents	Other	Administrative	Judicial
Bovine	237	0	0	0	0	0	0	0	0
Porcine animals	567	0	0	0	0	0	0	0	
Ovine/caprine	25	0	0	0	0	0	0	0	
Equidae	3	0	0	0	0	0	0	0	
Poultry	0	0	0	0	0	0	0	0	
Other species									
Autruches	22	0	0	0	0	0	0	0	

6.5 Analysis and action plan for animal welfare during transport

Le RÈGLEMENT (CE) No 1/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) no 1255/97 est d'application lors des contrôles du bien-être animal au transport. En raison des voies et des durées de transport courtes dues à la petite taille du Grand-Duché de Luxembourg, les contrôles du bien-être animal au transport concernant le bétail et les autres animaux de boucherie sont effectués à destination finale, soit à l'abattoir à Ettelbruck, soit à l'abattoir à Wecker, par les vétérinaires officiels sur place. Les contrôles du bien-être animal au transport sur les routes sont effectués par l'Administration des Douanes et Accises sous la supervision de l'Administration des Services Vétérinaires à laquelle sont envoyés les rapports dressés lors des contrôles. Les rapports sont écrits moyennant une checklist élaborée par les deux administrations en commun accord.

6.6 Animal welfare at the time of killing

Le Luxembourg agit conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort pour garantir et surveiller le bien-être animal au moment de la mise à mort dans les abattoirs. Le pays dispose de deux abattoirs. Lors du fonctionnement des chaînes d'abattage au moins un vétérinaire officiel est toujours sur place. Chaque animal, ou groupe d'animaux selon les espèces, est contrôlé avant sa mise à mort sur

la base du bien-être animal. Pour les abattoirs au Luxembourg, il s'agit des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, équine et d'autruches.

6.7 Comment box

Les contrôles du bien-être animal au transport effectués dans les abattoirs ne sont systématiquement documentés que depuis novembre 2020. Par contre les non-conformités éventuelles lors des contrôles ont toujours été documentées. Donc depuis novembre 2020 un système de documentation est en place dans les abattoirs et tous les contrôles de transport du bien-être animal ainsi que les non-conformités sont documentés systématiquement.

Attachments

SANTE DATA COLLECTION PLATFORM

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:58 (Europe/Luxembourg)

Last updated: 2021/09/06 16:25

Status: closed (submitted)

Created: 2021/08/25 11:19

ID: 20210825-KTWB9KMB

Application Form

Part II, Section 7 of Annex - Protective measures against pests of plants

Country Luxembourg **Year** 2020

Have you any data to report in this period ? Yes

7.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

La pandémie de COVID a entraîné des retards dans toutes les tâches administratives et les visites ou inspections sur le terrain ont été limitées au strict nécessaire.

7.2 Official controls

	Number of operators	Number of official controls performed
Operators authorised to issue plant passports	5	9
Operators authorised to apply the mark (wood packaging material, wood or other objects)	13	8

7.3 Comment box

Pour plusieurs raisons, tous les opérateurs autorisés à utiliser la marque n'ont pas pu être physiquement inspectés en 2020 :

La pandémie de COVID a entraîné des retards dans toutes les tâches administratives et les visites ou inspections ont été limitées à ce qui était absolument nécessaire. Certains opérateurs qui n'ont pas été contrôlés en 2020 ont été inspectés à la fin de l'année 2019 ou au début de l'année 2021 pour vérifier leur niveau de conformité. Certains certificats d'enregistrement établis avant l'application du nouveau règlement en 2019 avaientencore une validité de 2 ans et n'ont donc pas été inspectés en priorité.

7.4 Non-compliances and Actions/measures

				Actions/measures	
	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators	Number of controlled operators where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Operators authorised to issue plant passports	0	3	0	0	0

Operators authorised to apply the mark (wood packaging material, wood or other objects)	2	8	1	1	

Fraudulent and deceptive practices

Les contrôles effectués auprès des opérateurs autorisés à délivrer des passeports végétaux n'ont révélé aucune fraude ou non-conformité. Lors des contrôles effectués auprès les opérateurs autorisés à appliquer la marque des matériaux d'emballage en bois, nous avons constaté 2 non- conformités auprès d'une entreprise: il y avait de l'écorce sur les planches et un pays tiers a trouvé des organismes sur les matériaux d'emballage en bois. Nous avons envoyé une lettre à l'entreprise pour lui signaler ces problèmes. L'opérateur a été soumis à un nouveau contrôle en 2021.

7.5 Comment box

Attachments **Yes**

File Name : PARTIE_II_Sec_7.pdf

About this dossier

Output on: 2021/10/28 11:59 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/08/26 15:30

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210826-2T2PHP1Y

Application Form

Part II, Section 8 of Annex - Requirements for the placing on the market and use of plant protection products and the sustainable use of pesticides, with the exception of pesticides application equipment

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

8.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

UNICO
L'UNICO est chargée du contrôle des agriculteurs et viticulteurs dans le cadre de la conditionnalité des aides financières au développement rural. En 2020, en tout 50 exploitations ont été contrôlées dans le domaine des produits phytopharmaceutiques. 11 de ces 50 entreprises n'étaient pas conformes à la réglementation actuelle, soit 22%.

Administration des Douanes et Accises
L'Administration des Douanes et Accises (ADA) effectue le contrôle du commerce des produits phytopharmaceutiques pour usage professionnel et non-professionnel, notamment en ce qui concerne le bon stockage des produits phytopharmaceutiques chez les revendeurs, les agréments de ceux-ci et le respect d'autres dispositions de la réglementation en vigueur. En 2020, l'ADA a effectué 2 contrôles auprès des distributeurs de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Des irrégularités concernant des produits non-autorisés au Luxembourg ont été constatées auprès des 2 distributeurs contrôlés.

ASTA
Le Service de la protection des végétaux (SPV) de l'ASTA effectue le contrôle du commerce des produits phytopharmaceutiques à usage non- professionnel. En 2020, le SPV a effectué 5 contrôles auprès des distributeurs et des distributeurs potentiels de produits phytopharmaceutiques à usage non-professionnel. Aucun de ces distributeurs était conforme à la réglementation en vigueur.

8.2 Official controls

On marketing of plant protection products (PPPs)	Number of operators	Number of official controls performed
Entry points	1	0
Manufacturers/formulators	0	0
Packers/re-packers/re-labellers	0	0
Distributors/wholesalers/retailers - professional and/or amateur use PPPs	52	5
Storage depots/transport operators/logistics companies	0	0
Authorisation/parallel trade permit holder	76	0
Others	0	0

On use of PPPs and sustainable use of pesticides	Number of operators	Number of official controls performed
Agricultural users	1743	50
Other Professional users	230	0
Others	0	0

8.3 Comment box

8.4 Non-compliances and Actions/measures

On marketing of PPPs				Actions/measures	
	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators	Number of controlled operators where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Entry points	0	0	0	0	0
Manufacturers/formulators	0	0	0	0	
Packers/re-packers/re-labellers	0	0	0	0	
Distributors/wholesalers/retailers - professional and/or amateur use PPPs	5	5	5	0	
Storage depots/transport operators/logistics companies	0	0	0	0	
Authorisation/parallel trade permit holder	0	0	0	0	
Others	0	0	0	0	

On use of PPPs and sustainable use of pesticides				Actions/measures	
	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators	Number of controlled operators where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Agricultural users	11	50	11	11	0
Other professional users	0	0	0	0	
Others	0	0	0	0	

Fraudulent and deceptive practices

Aucune pratique frauduleuse n’a été détectée lors des contrôles officiels.

8.5 Comment box

Attachments

About this dossier

Output on: 2021/10/28 12:00 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/09/01 12:28

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210901-PYY3LC3P

Application Form

Part II, Section 9 of Annex - Organic production and labelling of organic products

Country Luxembourg **Year** 2020

Have you any data to report in this period ? Yes

9.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

Remarque: Ce texte est repris dans un fichier PDF en annexe.

Les contrôles officiels dans le domaine de l'agriculture biologique sont organisés selon les modalités prévues par les règlements européens N°2017/625 et 834/2007.

Supervision des organismes de contrôle
L'ASTA a délégué les tâches de contrôle et de certification à sept organismes de contrôle privés. Les accompagnements des inspecteurs lors des contrôles des opérateurs, la lecture des rapports de contrôle et l'échange régulier avec les organismes de contrôle donnent un très bon aperçu du travail des organismes de contrôle. En général, les organismes de contrôle ont effectué leur tâche de façon sérieuse et professionnelle.

Contrôle des opérateurs
Le contrôle documentaire auprès des agriculteurs est facilité par la présence des documents officiels, tels que la déclaration des parcelles, la liste des animaux, le livret des traitements vétérinaires etc. disponibles à l'ASTA ou dans d'autres administrations du Ministère de l'agriculture. Les transformateurs, les distributeurs et les importateurs sont en général bien organisés et disposent de tous les documents nécessaires sous forme digitale, ce qui facilite la tâche de contrôle. Chez les producteurs, les contrôles se font encore essentiellement sur des documents 'papier'.

Tableau récapitulatif des contrôles en 2020 (voir annexe)
Le détail sur les contrôles réalisés par les différents organismes de contrôle est repris dans le dossier MANCP soumis via OFIS.

Indicateur de performance

L'indicateur de performance est l'évolution du nombre de non-conformités trouvées dans le cadre des inspections des opérateurs soumis au système de contrôle de l'agriculture biologique et dans les éventuels résultats d'analyses. En analysant les résultats des années dernières, le nombre de non-conformités était très réduit, voire nul. Aucune sanction n'a été nécessaire dans les cas de manquements en 2020.

Conclusion

Vu les résultats des dernières années, le système actuel de l'organisation des contrôles officiels des opérateurs de l'agriculture biologique de l'ASTA sera maintenu.

9.2 Organic data

Have you already reported data for this period to DG Agriculture & Rural Development (AGRI) through the Organic Farming Information System (OFIS)?	Yes

9.3 Comment box

Attachments	**Yes**
File Name :	LU_AROC_Partie_II_ORGANIC_2020.pdf
File Name :	LU_MANCP_2020_via_OFIS.pdf

About this dossier

Output on: 2021/10/28 12:01 (Europe/Luxembourg)

Status: closed (submitted)

Created: 2021/08/18 10:10

Last updated: 2021/09/06 16:25

ID: 20210818-CKZX14HU

Application Form

Part II, Section 10 of Annex - Use and labelling of protected designations of origin, protected geographical indications and traditional specialities guaranteed

Country	Luxembourg	**Year**	2020

Have you any data to report in this period ? Yes

10.1 Overall conclusion on the level of compliance achieved

L'organisation, la nature et l'intensité des contrôles étaient en ligne avec le PCNP ; aucun contrôle non-planifié n'a été réalisé. Le niveau de conformité était comparable à celui des années précédentes, sachant qu'une interprétation détaillée s'avère difficile en raison des nombres absolus peu élevés. Le niveau de conformité étant satisfaisant en général, il a néanmoins été constaté que la connaissance insuffisante des dispositions en matière des appellations d'origine protégées, des indications géographiques protégées et des spécialités traditionnelles garanties peut mener à une accumulation de non-conformités auprès d'un opérateur, ces non-conformités étant alors souvent du même genre.

10.2 Official controls

	Number of official controls performed
Pre-market	0
Conventional market	40
Electronic commerce	62

10.3 Comment box

Contrôle dans le commerce électronique : Contrôle de tous les produits de la catégorie « charcuterie » pour cet opérateur

10.4 Non-compliances and Actions/measures

				Actions/measures	
	Detected during official controls performed	Total number of controlled operators	Number of controlled operators where non-compliances were detected	Administrative	Judicial
Pre-market	0	0	0	0	0
Conventional market	24	4	4	4	
Electronic commerce	1	1	1	1	

Fraudulent and deceptive practices

0

10.5 Comment box

Lors des contrôles du marché conventionnel, un pré-screening des produits a été réalisé afin d'orienter les activités de contrôle sur les produits les plus susceptibles de présenter des non-conformités. Pour chaque établissement contrôlé, un rapport de contrôle reprenant toutes les non-conformités détectées auprès de l'établissement en question a été dressé. A noter que 16 des 24 non-conformités ont été détectées auprès d'un seul opérateur. Lors du recontrôle, la grande majorité des non-conformités étaient rectifiées.

Attachments